

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – FraternitéArrondissement  
de CarcassonneCOMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
FINANCES LOCALES**SOUS-DOMAINE :**  
DECISIONS  
BUDGETAIRES**OBJET :**  
Vote du compte  
de gestion  
GEMAPI 2019Le nombre de  
délégués en service  
est de 68Convocation du  
conseil  
en date du  
19 février 2020CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :PAR PUBLICATION  
LEPAR DELEGATION  
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Présents :** Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET,  
Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL,  
Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA,  
Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPI,  
Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT,  
Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Laurent FRAISSE,  
Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD,  
Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,  
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN,  
Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY,  
Bernard PECH, Christophe PRADEL, Catherine PUIG,  
Jacqueline RATABOUJIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL,  
Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, René MERIC par  
Laurent FRAISSE.

**Procurations :** Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à  
Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Philippe GREFFIER,  
Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Sarah EL KHAZ à  
François DEMANGEOT, Hélène GIRAL à Nicole CATHALA,  
Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Anne HUMBLOT à  
Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à  
Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à  
Guy THOMAS.

**Excusés :** Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER,  
Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER,  
Jean-François VERONIN MASSET.

**Absents :** Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU,  
Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

**Secrétaire de séance :** Catherine PUIG.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

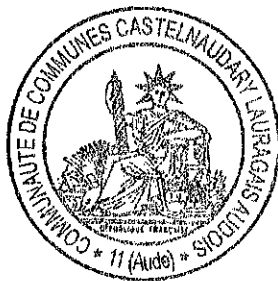
### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 26 février 2020

~~Le Président,~~

~~Philippe GREFFIER.~~